

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Orléans, le 7 juillet 2023

## Temps forts de la commission permanente du 7 juillet 2023

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 7 juillet 2023, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 29 élus loirétains, cette instance a étudié 43 rapports. Accès à la pratique sportive, mobilisation en faveur des territoires, soutien à la Marine de Loire et développement de l'action culturelle de proximité étaient au cœur des débats.

### Près de 540 000 € dédiés au sport dans le Loiret

Partenaire constant de tous les sportifs, le Département attribue près de 540 000 € à des clubs, comités et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre. À ce titre, par exemple, Gien Athlé Marathon se voit attribuer une aide financière de 1 100 € pour son fonctionnement sur l'année 2023. L'Amicale pétanque d'Ingré bénéficie de 100 € pour son fonctionnement sur l'année 2023.

### Le Département consacre plus de 200 000 € aux communes de son territoire

Dans le cadre du volet 3 (projet d'intérêt communale, communes à faible population) de la politique de *Mobilisation en faveur des territoires*, suite à un appel à projets, plus de 200 000 € sont consacrés aux communes loirétaines par le Département du Loiret. La commune de Feins-en-Gâtinais bénéficie d'une aide financière de 500 € pour l'acquisition d'un ordinateur. La commune de Vannes-sur-Cosson se voit attribuer 4 400 € pour l'installation d'un colombarium.

### Soutien à la Marine de Loire et des canaux du Loiret

Adoptée en 2006, la politique départementale vise à accompagner l'équipement des embarcations, à faciliter leurs conditions d'accès à l'eau et à soutenir les événements festifs. Dans ce cadre, 25 000 € sont accordés à l'association Les Chemins de L'eau de Combleux pour la construction et l'équipement d'une toue cabanée. 22 000 € sont également accordés à l'association Les Compagnons Chalandiers d'Orléans et son agglomération pour la construction et l'équipement d'un fûtreau.

### Le Loiret consacre plus de 130 000 € en faveur de la culture sur le territoire

Le Département du Loiret soutient les communes et associations œuvrant en faveur de l'action culturelle sur le territoire à hauteur de 130 000 €. Pour exemple, le Théâtre des Minuits à La-Neuville-sur-Essonne se voit accorder 10 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2023. Le Comité des Fêtes de Sully bénéficie de 13 100 € pour l'organisation des Heures historiques en mai 2023.

### Près de 530 000 € en faveur de la citoyenneté et la cohésion sociale

Le Département accompagne les associations du territoire pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics qu'il accompagne. Ainsi, près de 530 000 € ont été attribués à 16 projets en lien avec des bénéficiaires du RSA. À titre d'exemple, 19 000 € ont été accordés à l'association LigéteRiens pour l'accompagnement de bénéficiaires du RSA sur 6 postes, comprenant la réalisation de 7 488 heures travaillées et un taux de retour à l'emploi / formation de minimum 21%. Les Jardins du Cœur bénéficie quant à eux de 78 500 € pour l'accompagnement de bénéficiaires du RSA sur 16 postes, avec un taux de retour à l'emploi / formation de minimum 16%.

**CONTACT PRESSE**

**Cassandra Germain**

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

[cassandra.germain@loiret.fr](mailto:cassandra.germain@loiret.fr)